

Article 31 du Règlement

tamment exaspérés par le peu d'empressement manifesté par les fonctionnaires de la BFD à accorder cette aide pour des projets qui, de l'avis général, sont raisonnables.

La BFD a le potentiel pour contribuer à stimuler la croissance économique dans notre pays, et particulièrement dans la région de l'Atlantique où les banques à charte se montrent intransigeantes quand il s'agit d'accorder des prêts aux petites entreprises.

Il est clair cependant qu'un certain nombre de changements internes s'imposent à la BFD si l'on veut que cette institution réponde davantage aux besoins des petites entreprises. Si cela est impossible, il est peut-être temps que le gouvernement du Canada songe sérieusement à démanteler cette banque de dernier recours.

* * *

[Français]

L'ÉQUIPEMENT MILITAIRE

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, en 1990, la population des environs de Montréal a été littéralement prise en otage. Certains individus qui s'étaient procuré de l'équipement et de l'armement militaires ont terrorisé les citoyens de la région de Montréal. Cette tragédie a engendré des tensions au sein de notre collectivité. De plus, elle a été utilisée pour semer le doute et salir la réputation du Québec.

Aujourd'hui, il semble que certains individus d'Akwesasne possèdent de l'équipement militaire venant des États-Unis. Cette situation est inquiétante.

C'est pourquoi je demande au gouvernement fédéral de bien vouloir en aviser le gouvernement américain, ainsi que d'assumer ses responsabilités et assurer la sécurité des citoyens de la région de Montréal.

* * *

[Traduction]

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, les Douanes canadiennes jouent un rôle crucial et exercent des activités essentielles dans nos efforts pour remédier au problème du magasinage outre-frontière.

Pour y réussir, il faut procéder à la perception générale de tous les droits et de toutes les taxes applicables à la frontière. Les gouvernements peuvent bien promouvoir toutes les idées innovatrices possibles et imposer toutes les taxes qu'ils veulent, la situation ne s'améliorera pas si nous ne les mettons pas en oeuvre et si nous ne les percevons pas de façon cohérente.

Je reconnais que la perception des droits et des taxes peut dépendre d'un certain nombre de facteurs comme les contraintes matérielles à un point de passage frontalier, les caractéristiques du trafic routier et l'insuffisance du personnel douanier.

Je veux faire comprendre au gouvernement que nous devons avoir un personnel douanier suffisant pour effectuer ce travail, et cela est particulièrement vrai aux points de passage frontalier où l'on supprime les contraintes matérielles.

Nos localités frontalières comme Sarnia—Lambton peuvent soutenir la concurrence avec nos voisins américains. Mais pour ce faire, il nous faut des règles du jeu équitables. Peu importe que nous ayons ou non l'harmonisation fiscale, il est avant tout nécessaire de percevoir de façon cohérente tous les droits et toutes les taxes à la frontière.

Ce n'est que juste et équitable à mon avis.

* * *

LE JOUR DE DEUIL NATIONAL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, des centaines de travailleurs se sont réunis aujourd'hui, à 11 heures devant le monument aux travailleurs du parc Vincent Massey et à midi devant le Parlement, afin de rendre hommage aux milliers d'hommes et de femmes qui meurent ou qui sont blessés au travail chaque année au Canada. Des cérémonies semblables ont eu lieu partout au pays.

Il y a un an aujourd'hui, le Parlement canadien observait officiellement pour la première fois un jour de compassion institué à la suite de l'adoption d'un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par mon collègue néo-démocrate, le député de Churchill.

Je profite donc de l'occasion pour inviter le gouvernement à examiner deux questions qui ont des répercussions sur la vie et la santé des travailleurs canadiens. Premièrement, je l'exhorte à cesser d'imposer constamment des compressions budgétaires au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, compressions qui sont synonymes d'une mort lente pour cet organisme.

Le gouvernement essaie notamment de supprimer le service chargé des enquêtes. Deuxièmement, je l'invite à prendre davantage en considération la question de la violence dans les milieux de travail. La principale cause de décès l'an dernier chez les femmes au travail en Amérique du Nord a été l'homicide. C'est une statistique renversante à laquelle tous les Canadiens et le gouvernement devraient accorder davantage d'attention.